

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 97.00.422.004.1 DU 23 AVRIL 1997

Compteurs volumétriques LAFON,
modèles AVILON 80, AVILON 150 et
AVILON 250 pour hydrocarbures
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MEASUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Société LAFON, BP 38, avenue Victor Meunier,
33530 Bassens.

SOFITAM EQUIPEMENT-SATAM Industries, 5,
rue des Chardonnerets, ZAC Paris Nord II,
93290 Tremblay en France.

DEMANDEUR

Société LAFON, BP 38, avenue Victor Meunier,
33530 Bassens.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs volumétriques LAFON, modèles AVILON 80, AVILON 150 et AVILON 250 sont constitués :

- des mesureurs SATAM équipant respectivement les compteurs volumétriques ZC.17-80/80, SC.17-80/150 et SC.17-80/250 approuvés par le certificat n° 89.0.04.422.3.3 du 20 avril 1989 (1),
- du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes LAFON, modèle DECILON, approuvé par la décision n° 95.00.510.006.1 du 3 août 1995 (2).

Ils sont destinés au mesurage de l'essence, du pétrole, du gazole et du fuel-oil domestique.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

	AVILON 80	AVILON 150	AVILON 250
Volume cyclique	2,27 l	4,54 l	6,82 l
Débit maximal	80 m ³ /h	150 m ³ /h	250 m ³ /h
Débit minimal	8 m ³ /h	15 m ³ /h	25 m ³ /h
Pression maximale de service	10 bar	10 bar	10 bar
Echelon de volume	1 l	1 l	1 l
Portée maximum de l'indicateur	99 999 l	99 999 l	99 999 l
Livraison minimale	200 l	200 l	1 000 l

(1) Revue de Métrologie, mai 1989, page 553.

(2) Revue de Métrologie, août 1995, page 839.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les plaques d'identification des compteurs, objets de la présente décision, doivent porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le demandeur sous la référence DA.02.141/140B.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Plan de scellement n° 6395.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6395

COMPTEURS VOLUMETRIQUES LAFON, AVILON 80, AVILON 150 ET AVILON 250 POUR HYDROCARBURES

Plan de scellement

